

ÉTUDE 2025

RAPPORTS DE DURABILITÉ
ET COMPOSITION DES CONSEILS
D'ADMINISTRATION

© Ethos, novembre 2025

Toute reproduction intégrale ou partielle doit faire l'objet du consentement de la Fondation Ethos, Genève. Toute citation doit s'effectuer avec l'indication de la source.

Imprimé sur papier recyclé, 100 % à base de vieux papiers, certifié « Blauer Engel ».

www.ethosfund.ch

La **Fondation Ethos** regroupe plus de 250 caisses de pension et institutions suisses exonérées fiscalement. Créée en 1997, elle a pour but de promouvoir l'investissement socialement responsable et de favoriser un environnement socioéconomique stable et prospère.

Signatory of:



La société **Ethos Services** assure des mandats de conseil dans le domaine des investissements socialement responsables. Ethos Services propose des fonds de placement socialement responsables, des analyses d'assemblées générales d'actionnaires avec recommandations de vote, un programme de dialogue avec les entreprises ainsi que des ratings et analyses environnementales, sociales et de gouvernance des sociétés. Ethos Services appartient à la Fondation Ethos et à plusieurs membres de la Fondation.

Certified



Corporation

Table des matières

LISTE DES ABRÉVIATIONS	2
INTRODUCTION	3
1. RAPPORTS DE DURABILITÉ	4
1.1 CONTEXTE	4
1.2 EXIGEANCES D'ETHOS	4
1.3 AG 2025 : VOTES SUR LES RAPPORTS DE DURABILITÉ	5
1.4 QUALITÉ DES RAPPORTS DE DURABILITÉ	6
2. CONSEIL D'ADMINISTRATION	11
2.1 COMPOSITION	11
2.2 (RÉ-)ELECTIONS DES MEMBRES DES CA	13
3. CONCLUSION	14
ANNEXES	17
ANNEXE 1 : UNIVERS	18
ANNEXE 2 : EXIGENCES D'ETHOS POUR LE CONTENU DES RAPPORTS DE DURABILITÉ	24

Liste des abréviations

- AG : Assemblée générale
- CA : Conseil administration
- CEO : Chief Executive Officer
- CO: Code des obligations
- CSRD : Corporate Sustainability Reporting Directive
- DG : Direction générale
- ESRS : European Sustainability Reporting Standards
- GRI : Global Reporting Initiative
- NR : Non-relevant
- SBTi : Science Based Targets Initiative
- SMI : Swiss Market Index
- SMIM : Swiss Market Index Medium
- SPI : Swiss Performance Index
- TCFD : Task Force on Climate-related Financial Disclosures

Introduction

Pour la deuxième année consécutive, Ethos publie une étude sur le reporting non-financier des entreprises cotées en Suisse. Niveau de transparence, qualité des données, vérification externe : cette étude s'intéresse non seulement aux informations environnementales et sociales publiées, mais également au mode de gouvernance des entreprises et en particulier à la composition de leur conseil d'administration.

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'une évolution de la législation dont le corollaire est qu'un nombre toujours plus important d'entreprises publie désormais des informations relatives à leurs enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Pour rappel, depuis 2024 les entreprises suisses cotées d'une certaine taille ont pour obligation de publier un rapport de durabilité et de le soumettre au vote de leurs actionnaires lors de l'assemblée générale (AG) annuelle. Ces mêmes actionnaires doivent également élire, ou réélire, chaque année l'ensemble des membres du conseil d'administration.

Mais cette année, cette étude s'inscrit aussi dans un cadre qui a vu un mouvement anti-durabilité et anti-ESG prendre de l'ampleur, notamment aux Etats-Unis. Un mouvement qui voudrait laisser aux entreprises le soin de gérer leurs enjeux ESG sans forcément devoir en rendre compte de manière étayée et systématique. Cette vision n'est évidemment pas celle d'Ethos qui, depuis sa création en 1997, prône la transparence des entreprises afin justement de permettre aux actionnaires et à l'ensemble des parties prenantes de juger de la manière dont elles gèrent leurs enjeux ESG et, plus généralement, de leur performance extra-financière.

C'est donc dans ce contexte qu'Ethos a entrepris d'analyser, pour la deuxième année consécutive, la qualité et le degré de transparence des rapports de durabilité soumis au vote des actionnaires par des entreprises suisses cotées en bourse. Pour les investisseurs soucieux des enjeux liés à la durabilité et à la bonne gouvernance, les indicateurs ESG sont essentiels car ils ont un impact direct sur la pérennité et la valeur future des entreprises. Or, pour évaluer la manière dont les entreprises gèrent ces enjeux et permettre aux investisseurs de prendre des décisions éclairées, il est essentiel de pouvoir s'appuyer sur des données complètes, fiables et vérifiées. Des informations de qualité permettent de comparer les pratiques des entreprises entre elles, de mesurer leurs progrès d'une

année sur l'autre et de vérifier si elles atteignent ou non leurs objectifs. A l'inverse, des informations lacunaires ou non vérifiées peuvent nuire à la confiance des investisseurs et les empêcher d'évaluer correctement les risques et les opportunités ESG auxquels les entreprises dans lesquelles ils investissent sont confrontées.

Afin d'objectiver l'analyse et d'en garantir la comparabilité, Ethos s'appuie sur des critères publics et transparents. Les exigences sur lesquelles se base l'analyse des entreprises réalisée dans le cadre de cette étude, que ce soit pour évaluer la qualité des rapports de durabilité ou la composition des conseils d'administration, figurent ainsi dans ses lignes directrices de vote et principes de gouvernement d'entreprises qui sont mis à jour et publiés chaque année sur son site internet.

CHAMP DE L'ÉTUDE

Cette étude, qui se base sur les seules informations publiées par les entreprises analysées, est divisée en deux chapitres distincts. Le premier chapitre s'intéresse à la qualité et au niveau de transparence des rapports de durabilité. Il repose sur l'analyse détaillée de l'ensemble des entreprises de l'indice SPI qui ont soumis leur rapport de durabilité au vote de leurs actionnaires entre le 1^{er} janvier 2025 et le 30 octobre 2025, soit par obligation soit de manière volontaire. Cela représente un total de 141 entreprises.

Le second chapitre s'intéresse à la composition et à l'indépendance des conseils d'administration. Il repose sur l'analyse de l'ensemble des entreprises qui étaient incluses au sein de l'indice SPI au début de l'année et qui ont ou auront effectivement tenu une AG en 2025, à savoir 197 entreprises (voir [annexe 1](#)).

Toutes les informations et les données qui étaient disponibles au 30 octobre 2025 ont été prises en compte pour la réalisation de cette étude.

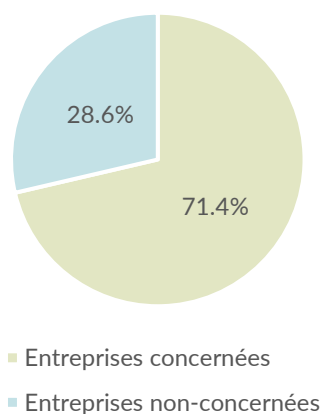
A noter enfin que les informations concernant les rémunérations des dirigeants et les résultats de vote durant la saison des AG 2025, qui avaient été intégrées dans ce rapport l'année dernière, ont fait l'objet d'une [étude distincte](#) cette année qui a été publiée au mois d'août et qui peut être consultée sur notre site internet

1. Rapports de durabilité

1.1 CONTEXTE

Depuis l'exercice comptable 2024, les entreprises suisses cotées en bourse qui emploient au moins 500 personnes à plein-temps et dont le chiffre d'affaires annuel dépasse les CHF 40 millions (ou dont le bilan est supérieur à CHF 20 million) ont pour obligation de soumettre leur rapport de durabilité au vote de leurs actionnaires. Parmi les 192 entreprises du SPI avec droits de vote qui avaient organisé leur AG 2025 avant la fin du mois d'octobre, 137 étaient concernées par cette obligation.

GRAPHIQUE 1 : POURCENTAGE DES ENTREPRISES DU SPI CONCERNÉES PAR L'ART. 964A SS DU CO



Pour rappel, cette exigence découle de l'entrée en vigueur en 2024 de l'art.964a-c du Code des obligations (CO). Ses dispositions mentionnent que les entreprises concernées doivent publier des informations sur les questions environnementales, notamment les objectifs en matière de CO₂, les questions sociales, les questions de personnel, du respect des droits humains et de la lutte contre la corruption. Si le Conseil fédéral a clarifié les obligations des entreprises concernant les informations climatiques qu'elles doivent publier dans une ordonnance de décembre 2022 (entrée en vigueur en 2025), en précisant notamment qu'elles doivent suivre les recommandations de la TCFD, la loi reste peu prescriptive sur la quantité d'indicateurs à publier.

Le Conseil fédéral a toutefois lancé en juin 2024 une procédure de consultation pour modifier à nouveau le CO afin de le renforcer et de l'aligner sur l'évolution du droit européen, et plus particulièrement sur la CSRD. Mais le 21 mars 2025, le Conseil fédéral, après avoir pris connaissance des résultats de cette procédure de

consultation, a demandé au Département fédéral de justice et police d'élaborer des options pragmatiques de révision de la loi en attendant d'y voir plus clair dans la procédure de simplification de la réglementation en matière de durabilité en cours d'élaboration au sein de l'Union européenne (paquet « Omnibus »). Le Conseil fédéral a annoncé néanmoins qu'il donnerait suite à ce projet au plus tard au printemps 2026.

1.2 EXIGEANCES D'ETHOS

La Fondation Ethos, de son côté, n'a pas attendu la réglementation pour inciter les entreprises à publier des informations pertinentes concernant leurs politiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Elle s'y attèle en réalité depuis sa création en 1997 et ses premières activités de dialogue actionnarial.

Depuis 2004, Ethos demande notamment aux entreprises suisses cotées en bourse de participer au CDP et de publier l'ensemble de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Ethos encourage également les entreprises qui ont un grand impact environnemental à soumettre leur rapport de durabilité et/ou leur stratégie climatique au vote de leurs actionnaires depuis de nombreuses années. Ainsi, Ethos a précisé dès 2021 ses exigences pour approuver de tels rapports dans ses lignes directrices de vote (voir annexe 2).

Pour Ethos, les principaux critères qui permettent de juger de la qualité d'un rapport de durabilité sont les suivants :

- Standard international reconnu : le rapport doit être établi selon un standard extra-financier reconnu. L'adoption d'un cadre commun est un critère essentiel pour évaluer et comparer efficacement les pratiques des entreprises.
- Vérification indépendante : le rapport (et ses indicateurs clés) doit être vérifié par un organisme tiers indépendant afin de garantir la fiabilité des informations. Il est essentiel que les actionnaires puissent compter sur des informations fiables et vérifiées.
- Enjeux matériels et objectifs : le rapport doit couvrir tous les enjeux ESG matériels de l'entreprise avec des indicateurs quantitatifs. L'aspect environnemental doit inclure des données sur la consommation d'eau, la gestion des déchets, la biodiversité et la stratégie climatique de l'entreprise. L'aspect social doit inclure quant à lui des informations concernant l'impact de l'entreprise sur les communautés locales et les mesures qu'elle met en place pour garantir le respect

des droits humains de son propre personnel mais aussi auprès de ses prestataires externes. Enfin concernant la gouvernance, outre les informations standards demandées dans le cadre du rapport de gouvernance (structure du capital, droits des actionnaires, composition du conseil d'administration et de la direction, politique de rémunération et informations sur l'organe de révision), le rapport de durabilité doit inclure des informations sur la gestion de l'éthique des affaires par les organes dirigeants et les politiques mises en place sur les enjeux importants propres à l'entreprise tels que la corruption, le blanchiment d'argent ou encore les essais cliniques, ainsi que l'implémentation de ces politiques.

- Les principaux enjeux matériels doivent être accompagnés d'objectifs et contenir des indicateurs quantitatifs qui permettent de mesurer la progression sur une durée d'au moins deux ans. L'absence d'objectifs sur un enjeu ESG clé ou la dégradation continue d'un indicateur est jugée problématique.
- **Transparence :** le rapport doit être publié suffisamment tôt avant l'AG et n'occulter aucune controverse ESG majeure. Masquer des problèmes importants ou communiquer des données peu fiables minerait en effet la confiance des actionnaires.

Enfin, Ethos attend des entreprises qu'elles soumettent leur rapport de durabilité à un vote contraignant – et non pas consultatif – de leurs actionnaires. Il en va en effet de l'esprit même de la loi suisse.

1.3 AG 2025 : VOTES SUR LES RAPPORTS DE DURABILITÉ

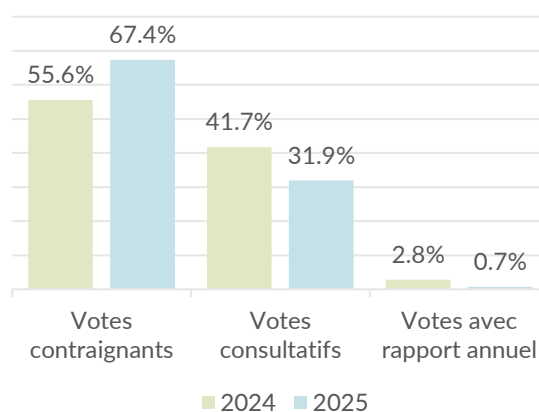
Comme mentionné précédemment, 137 entreprises cotées en Suisse ont donc eu pour obligation, en vertu de leur taille, de soumettre leur rapport de durabilité au vote de leurs actionnaires cette année. Soit trois entreprises de moins qu'en 2024¹. On note par ailleurs que quatre entreprises du SPI qui n'étaient pas directement concernées par cette obligation ont choisi de procéder à un tel vote de manière volontaire. Il s'agit d'EPIC Suisse, de la Glarner Kantonalbank, d'HIAG Immobilien et d'Intershop.

Depuis l'introduction de ce vote en 2024, une question récurrente est relative à sa nature : doit-il être considéré comme un vote contraignant, comme l'estiment Ethos et de nombreux observateurs, ou, à l'inverse, doit-il être considéré comme un vote purement consultatif comme le souhaitent un nombre relativement restreint d'entreprises, notamment au sein du SMI. Cette question est d'autant plus importante qu'un vote consultatif n'a évidemment ni le même poids ni la même signification qu'un vote contraignant, surtout en cas de contestation des actionnaires.

¹ Certaines entreprises sont sorties de l'indice, comme Orascom Development ou Elma Electronic, alors que d'autres, comme GAM

On constate donc avec une certaine satisfaction que l'engagement et le dialogue mené par Ethos à ce sujet porte ses fruits puisque la proportion d'entreprises qui ont opté pour un vote contraignant a nettement progressé cette année pour atteindre 67.4 % contre 55.6 % en 2024. On dénombre ainsi 16 entreprises qui ont changé d'avis et qui sont passées d'un vote consultatif l'année dernière à un vote contraignant cette année (voir annexe 1). Deux entreprises (CPH et Richemont) ont toutefois fait le choix inverse tandis que Swiss Prime Site, qui avait soumis son rapport de durabilité à un vote conjoint avec son rapport annuel l'année dernière, a opté pour un vote séparé mais consultatif cette année.

GRAPHIQUE 2 : VOTES CONTRAIGNANTS VS VOTES CONSULTATIFS (ENTREPRISES DU SPI)



Malheureusement, on peut aussi noter qu'une majorité des entreprises du SMI persistent à considérer qu'il s'agit d'un vote consultatif. Elles sont ainsi 12 sur les 20 entreprises incluses dans l'indice des plus grandes capitalisations du pays à avoir opté pour un vote consultatif cette année, soit autant qu'en 2024. Si Sonova a changé d'avis à la faveur d'un vote contraignant cette année, Richemont a fait le choix inverse en optant pour un vote consultatif alors qu'elle avait effectué un vote contraignant l'année dernière.

Enfin, on peut noter qu'Holcim est la seule entreprise à avoir soumis son rapport de durabilité et son rapport climatique à deux votes distincts cette année, comme l'année précédente. Il s'agissait malheureusement de deux votes de nature consultative.

Deuxième constat, le soutien des actionnaires enregistre une baisse contenue mais bien réelle cette année. Ainsi, alors que les rapports de durabilité soumis au vote pour la première fois en 2024 avaient été approuvés avec, en moyenne, 97.4 % des voix, le taux d'approbation moyen

Holding, ne remplissent plus les critères pour être soumise à l'obligation de soumettre le rapport de durabilité au vote des actionnaires.

s'élève à 95.2 % cette année, tant pour l'ensemble des entreprises du SPI que pour les seules entreprises du SMI. Cette hausse relative de la contestation reflète probablement une meilleure analyse du contenu des rapports de la part de certains actionnaires ainsi qu'une plus grande volonté de sanctionner des rapports dont la qualité reste encore bien en deçà des bonnes pratiques escomptées.

On compte ainsi 22 rapports de durabilité qui ont obtenu un taux de soutien inférieur à 90 % cette année, contre cinq seulement en 2024. Le rapport de durabilité qui a obtenu le moins bon résultat est celui de DocMorris qui a été approuvé avec seulement 69.3 % des voix, devant ceux de Komax (82.8 %) et de Swiss Life (83.4 %). A titre de comparaison, les rapports de rémunération des entreprises du SPI ont été approuvés avec un taux moyen de 86.9 % cette année et ceux des seules entreprises du SMI avec un taux moyen de 88 %.

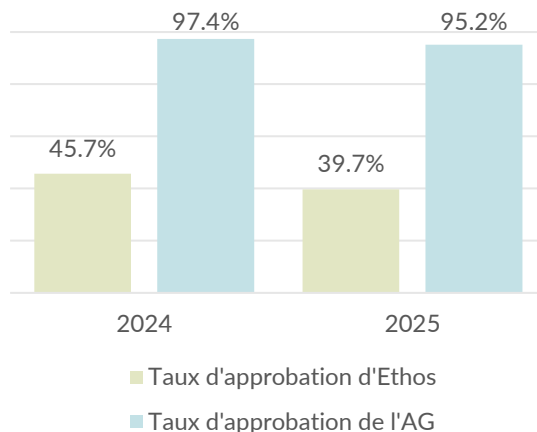
De son côté, Ethos n'a recommandé à ses membres et clients de n'approuver que 56 des 141 rapports de durabilité qui ont été soumis au vote de leurs actionnaires par des entreprises suisses cotées en bourse cette année. Le taux de soutien d'Ethos a ainsi baissé de 45.7 % en 2024 à 39.7 % en 2025. Le constat n'est guère plus réjouissant pour les entreprises du SMI puisqu'Ethos n'a recommandé d'en approuver que 11 sur 20, soit autant que l'année dernière.

Dans le détail, on constate qu'Ethos a recommandé d'approuver 12 rapports de durabilité qu'elle avait refusé en 2024. La moitié concerne des entreprises actives dans les secteurs de la finance ou de l'assurance (Balaise Holding, Luzerner Kantonalbank, Partners Group, St. Galler Kantonalbank, Valiant, Zurich Insurance Group). A l'inverse, Ethos a recommandé de s'opposer à 19 rapports qu'elle avait approuvé l'année dernière². Ces changements s'expliquent non seulement parce que la qualité de certains rapports s'est améliorée ou détériorée mais également parce que certaines entreprises n'ont pas tenu leurs engagements pris par le passé. En 2024, lorsque les entreprises avaient dû soumettre leur rapport de durabilité au vote des actionnaires pour la première fois, Ethos avait recommandé d'en approuver certains tout en demandant à l'entreprise d'améliorer des points essentiels. Des progrès qui n'ont pas forcément été réalisés ce qui a poussé Ethos à revoir ses recommandations de vote.

Parmi les principaux motifs d'opposition d'Ethos, on retrouve ainsi le manque de transparence, la qualité insuffisante des données publiées ou encore l'absence d'objectifs suffisamment ambitieux. Là aussi, à titre de comparaison, on peut rappeler qu'Ethos a recommandé d'approuver 39.6 % des rapports de rémunération des entreprises du SPI qui ont été soumis au vote consultatif

des actionnaires cette année, dont 25 % seulement des rapports de rémunération des entreprises du SMI.

GRAPHIQUE 3 : TAUX DE SOUTIEN MOYEN AUX RAPPORTS DE DURABILITÉ DES ENTREPRISES DU SPI



1.4 QUALITÉ DES RAPPORTS DE DURABILITÉ

Comme mentionné précédemment, le recours à un standard de reporting reconnu facilite l'évaluation et la comparaison des rapports de durabilité et permet ainsi aux investisseurs de se faire une idée plus précise de la manière dont les entreprises gèrent leurs enjeux ESG. A l'inverse, l'absence de standard peut instiller le doute quant à l'exhaustivité et à la comparabilité des indicateurs publiés.

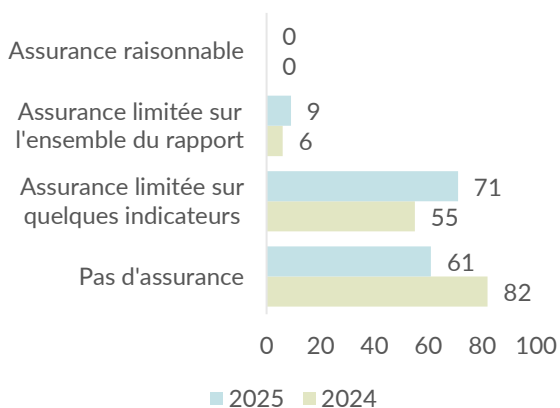
Concernant les rapports de durabilité portant sur l'exercice 2024, Ethos note que plusieurs entreprises du SPI, à l'instar d'ABB ou de Nestlé, sont en cours de transition pour aligner leur reporting non-financier sur les nouvelles normes européennes ESRS. Si la norme GRI reste encore la plus répandue à l'heure actuelle, souvent combinée avec SASB, la bascule vers les ESRS semble ainsi s'accélérer. Cette transition n'étant toutefois pas encore pleinement aboutie ni appliquée de manière intégrale par les entreprises, et compte tenu des incertitudes qui subsistent autour de l'évolution du cadre européen, Ethos a choisi de ne pas recenser dans cette étude les standards déclarés par les entreprises cette année.

Une autre exigence fondamentale d'Ethos est que les rapports de durabilité soient audités et bénéficient au moins d'une vérification limitée (« limited assurance ») de la part d'un réviseur externe et indépendant. A ce titre, on constate une nette amélioration cette année par rapport à l'année précédente. Ainsi, parmi les entreprises du SPI qui ont procédé à un vote cette année, neuf avaient préalablement soumis l'ensemble de leur rapport

² Retrouvez toutes les recommandations de vote d'Ethos sur www.ethosfund.ch/fr/prestations/exercice-droits-vote/dates-positions-vote

de durabilité à un audit externe tandis que 71 avaient soumis une partie des indicateurs non-financiers à un tel contrôle externe, contre respectivement six et 55 entreprises l'an dernier. On peut également noter que toutes les entreprises du SMI ont procédé à une vérification externe de leur rapport de durabilité 2024 ; un contrôle complet du rapport pour cinq d'entre elles et partiel pour 15 d'entre elles.

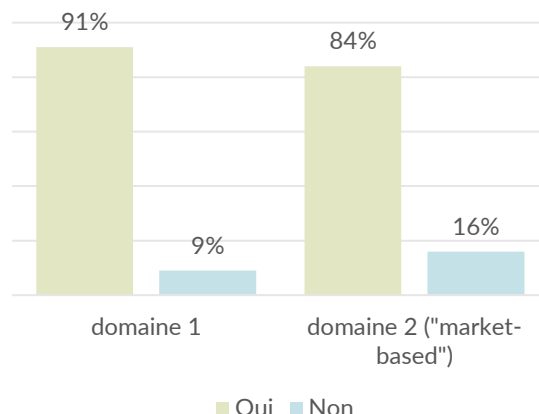
GRAPHIQUE 4 : TYPE DE VÉRIFICATION DES RAPPORTS DE DURABILITÉ



Comme en 2024, on constate toutefois qu'aucune entreprise n'a soumis son rapport de durabilité à une vérification totale (« reasonable assurance ») d'un auditeur externe. Seule Zurich Insurance Group a soumis une partie de ses indicateurs environnementaux, à savoir les émissions de GES liées à ses propres opérations, à une telle assurance raisonnable.

Concernant l'aspect climatique, on constate que 91 % des entreprises analysées ont publié leurs émissions directes de GES – les émissions dites du domaine 1 – et que 84 % ont publié les émissions indirectes liées à leur consommation d'énergie (domaine 2), contre respectivement 94 % et 85 % l'année dernière. On remarque aussi qu'elles ne sont toujours que 62 % (2023 : 58%) à publier leurs émissions du domaine 2 « location-based », soit les émissions qui reflètent la consommation énergétique sur la base du mixte énergétique des pays dans lesquelles elles sont actives (sans tenir compte des éventuels certificats d'achat d'énergie renouvelable).

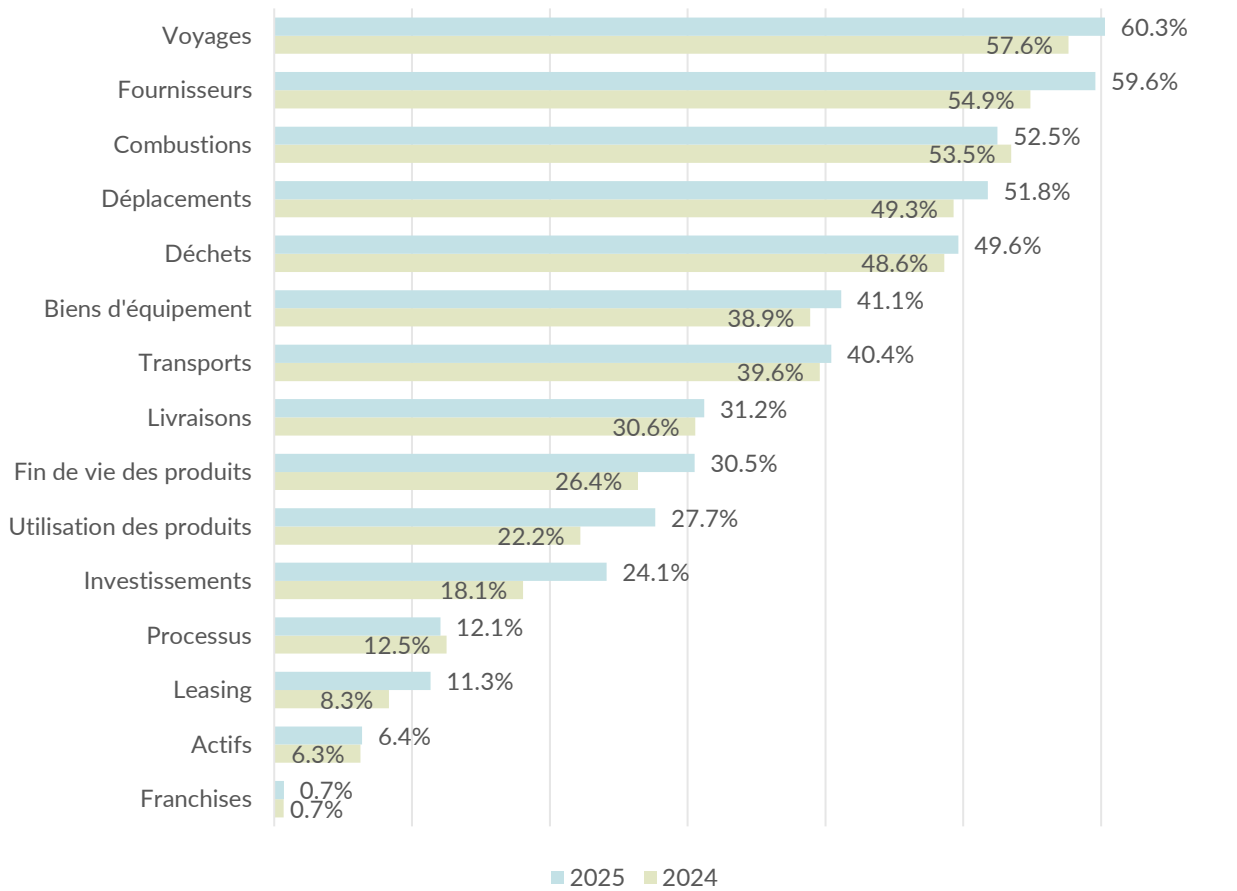
GRAPHIQUE 5 : ENTREPRISES QUI PUBLIENT LEURS ÉMISSIONS DE GES DU DOMAINE 1 ET 2



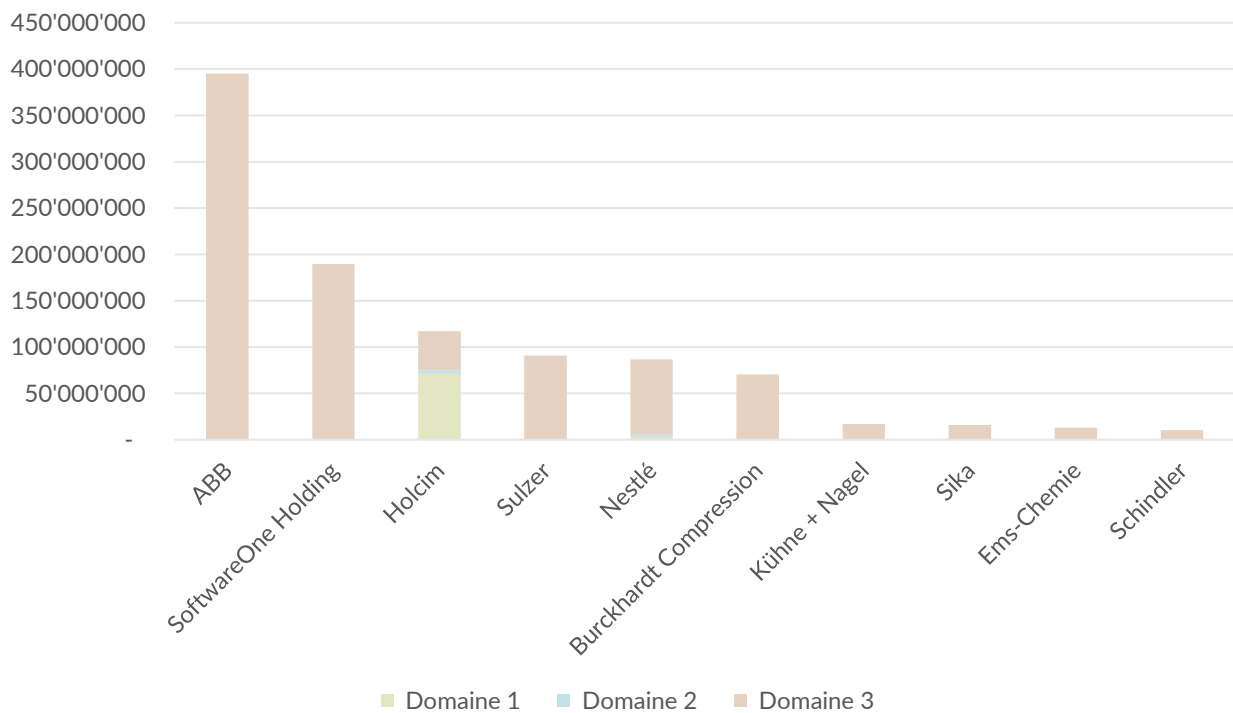
Pour ce qui concerne les émissions qui se produisent dans la chaîne de valeur des entreprises, soit celles du domaine 3, le niveau de transparence est malheureusement toujours nettement moins élevé. Elles ne sont ainsi que 59.6 % à publier les émissions de GES liées à leur chaîne d'approvisionnement (2024 : 54.9 %) et seulement 27.7 % à publier les émissions liées à l'utilisation de leurs produits (2024 : 22.2 %). Ce résultat est d'autant plus problématique que les émissions du domaine 3 représentent souvent, et de loin, la plus grande partie des émissions de GES des entreprises.

Au rang des bonnes nouvelles, on observe certains progrès de la part des sociétés financières qui font preuve de davantage de transparence concernant les émissions de GES liées à leurs activités de financement, d'investissement ou d'assurance. On peut ainsi citer en exemple la banque cantonale de Lucerne qui a publié pour la première fois ses émissions financées (pour 93 % du volume de ses crédits), les banques cantonales de Saint Gall et du canton de Vaud (BCV) qui ont étoffé leur reporting ou encore Zurich Insurance Group qui a publié, là aussi pour la première fois, les émissions assurées pour ses plus gros clients commerciaux dans le domaine des accidents et des biens immobiliers.

GRAPHIQUE 6 : ENTREPRISES QUI PUBLIENT LEURS ÉMISSIONS DU DOMAINE 3 (PAR CATÉGORIE)



GRAPHIQUE 7 : TOP 10 DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES QUI ÉMETTENT LE PLUS DE GES (EN TONNES DE CO2)



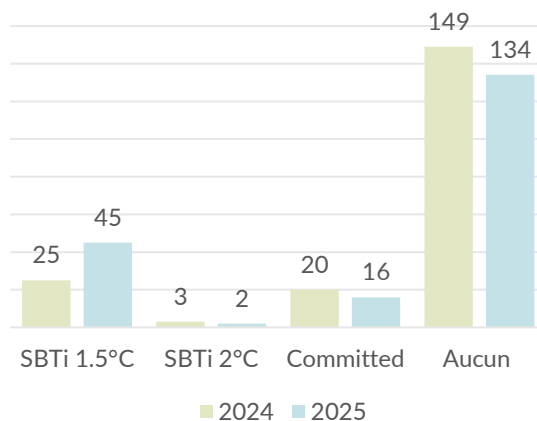
La publication des émissions de GES est indispensable car elle permet notamment aux investisseurs d'évaluer les progrès réalisés par une entreprise durant l'année écoulée pour réduire ses émissions, mais aussi de comparer les entreprises opérant dans les mêmes secteurs d'activités. Elle ne garantit toutefois pas à elle seule qu'une entreprise mène une politique environnementale et climatique efficace et alignée sur les objectifs climatiques mondiaux.

Pour cela, il faut également que l'entreprise se fixe des objectifs ambitieux de réduction de ses émissions et mette en place une stratégie climatique crédible en vue de les atteindre. A ce titre, on note des progrès de la part des entreprises du SPI puisqu'elles sont désormais 47, soit 19 de plus qu'une année auparavant, à s'être fixées des objectifs de réduction de leurs émissions de GES qui ont été validés par un organisme indépendant (SBTi ou équivalent) comme étant basés sur la science. Parmi elles, 45 se sont fixées des objectifs climatiques alignés avec un scénario d'un réchauffement de 1,5°C au maximum d'ici 2050 – par rapport aux températures de l'ère préindustrielle – tandis que deux entreprises (Autoneum et Kühne + Nagel) se sont fixées des objectifs considérés comme conformes à un scénario d'un réchauffement climatique de moins de 2°C. On peut également souligner que 16 entreprises supplémentaires se sont engagées (« committed ») à se fixer de tels objectifs climatiques dans un avenir proche.

Plus inquiétant toutefois, il y a toujours cinq entreprises du SMI (Alcon, Geberit, Partners Group, Swiss Life et UBS), l'indice qui regroupe les plus grosses capitalisations mais aussi les plus gros émetteurs de GES cotés en Suisse, qui ne se sont toujours pas fixées d'objectifs climatiques validés par la science ni même engagées à le faire. Quant à Swiss Re et Zurich Insurance Group, elles ont toutes deux décidé ces dernières semaines de retirer purement

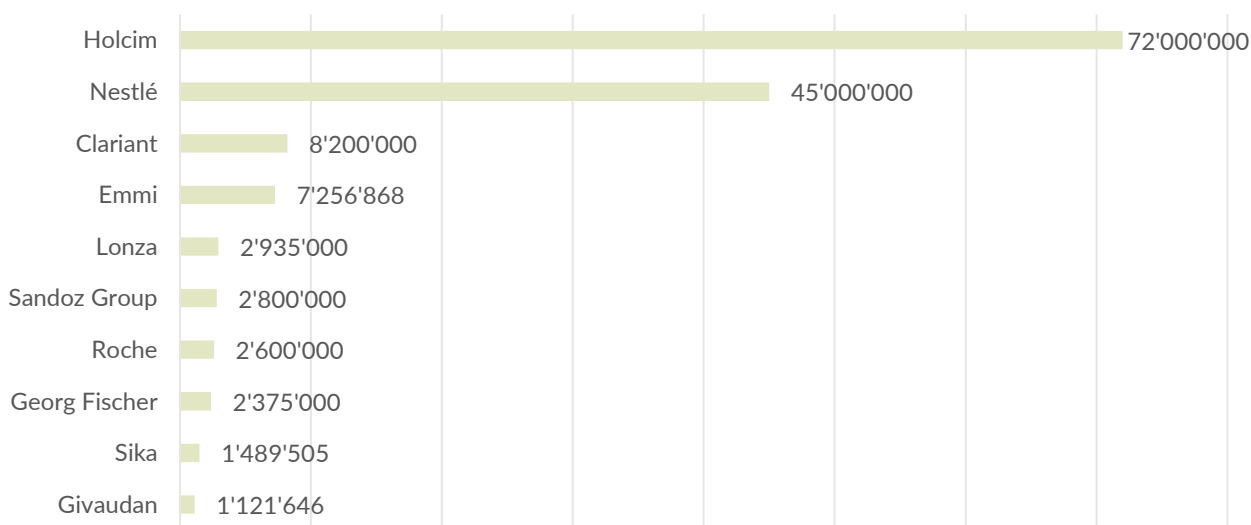
et simplement leur engagement qu'elles avaient pris à faire valider leurs objectifs climatiques par SBTi.

GRAPHIQUE 8 : ENTREPRISES QUI ONT DES OBJECTIFS CLIMATIQUES VALIDÉS PAR LA SCIENCE



Outre les émissions de GES, les rapports de durabilité incluent d'autres données environnementales et sociales importantes qui permettent aux investisseurs de mieux saisir la manière dont les entreprises gèrent leurs enjeux ESG. Il y a par exemple la quantité de déchets (en tonnes) qu'elles ont produit durant l'année, ou encore la consommation en eau (en m3). Sur ces deux points on note une très légère progression par rapport à l'année dernière. Elles sont ainsi 67.3 % à publier la quantité de déchets produits, contre 65.3 % un an plus tôt, et 50 % à publier leur consommation en eau, contre 46.6 % un an plus tôt. Elles sont en revanche nettement plus nombreuses, soit 87.2 % (contre 84 % en 2024), à publier leur consommation d'énergie (en MWh).

GRAPHIQUE 9 : TOP 10 DES PLUS GROS CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'EAU (EN M3)

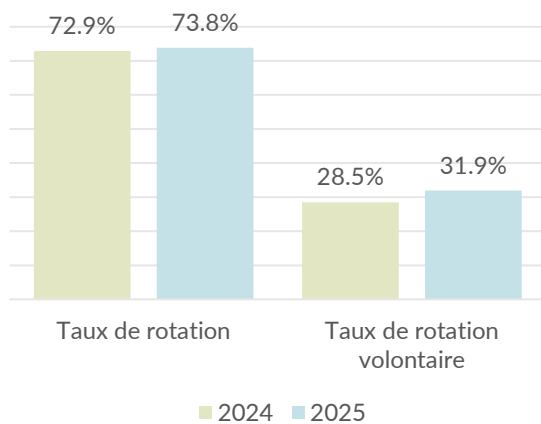


Pour ce qui concerne les indicateurs sociaux, l'un des plus importants est le taux de rotation des employés. Et plus particulièrement le taux de rotation volontaire qui, par opposition au taux de rotation global, tient uniquement compte des employés qui démissionnent et permet donc de se faire une idée de la capacité d'une entreprise à retenir ses employés. Un taux de rotation volontaire élevé est ainsi un indicateur négatif qui peut signaler un certain niveau d'insatisfaction parmi les employés.

Or, là encore le niveau général de transparence n'a pas vraiment évolué puisque seules 31.9 % des entreprises analysées ont publié leur taux de rotation volontaire pour l'année écoulée, contre 28.5 % un an auparavant. Elles sont en revanche 73.8 % à avoir publié leur taux de rotation total de leur personnel, contre 72.9 % en 2024. On peut noter que parmi les taux de rotation volontaire publiés cette année, le plus élevé est à mettre au compte de Dätwyler avec 21.3 % du personnel, devant DKSH (15 %) et SGS (13.7 %).

pourcentage de femmes au sein de leur management. A ce titre, on note que huit entreprises du SPI comptaient au moins 50% de femmes au sein de leur direction générale en 2024 (Ascom, Carlo Gavazzi, Logitech, MCH Group AG, MedMix, Sandoz Group, Temenos et Zurich Insurance Group) et que dix entreprises, dont une seule du SMI, avaient une femme CEO.

GRAPHIQUE 10 : ENTREPRISES QUI PUBLIENT LEUR TAUX DE ROTATION GLOBAL/VOLONTAIRE



Un autre indicateur social important pour Ethos est l'écart salarial entre les sexes (« Gender Pay Gap ») qui mesure la différence moyenne des salaires horaires bruts entre les hommes et les femmes, exprimée en pourcentage du salaire des hommes. Il peut en effet révéler des disparités persistantes dues à des facteurs comme la ségrégation professionnelle, la maternité (pénalité liée aux enfants), les discriminations et les stéréotypes de genre. A ce titre, on constate que 12.7 % seulement des entreprises analysées publient cet indicateur. Certaines font toutefois preuve d'une plus grande transparence, à l'image de Sandoz qui publie plusieurs indicateurs relatifs à l'égalité salariale et aux rémunérations de son personnel (écart salarial moyen et médian, nombre d'études liées aux rémunérations, etc.).

Enfin, concernant la diversité des effectifs on constate que 93.6 % des entreprises couvertes par cette étude (2024 : 93.1%) publient le pourcentage de femmes au sein de leur personnel et que 97.9 % publient le

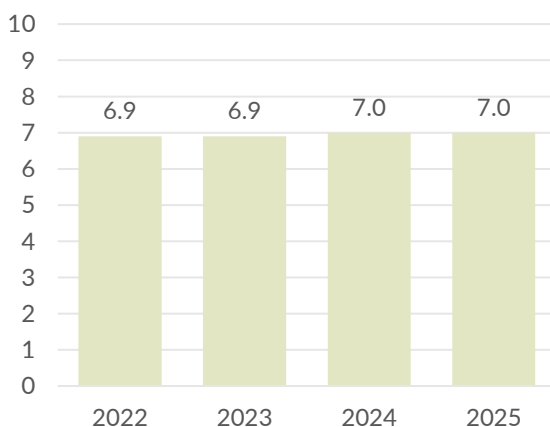
2. Conseil d'administration

2.1 COMPOSITION

La taille des conseils d'administration des entreprises est un élément important de la gouvernance. En effet, un conseil comportant trop de membres perd de son efficacité, tandis qu'un conseil trop petit peut manquer de membres compétents et de diversité et ne pas être en mesure de constituer des comités spécialisés séparés, composés de suffisamment de membres indépendants et différents, ce qui constitue un risque pour l'entreprise et ses actionnaires minoritaires. Pour Ethos, la taille d'un conseil d'une grande entreprise cotée devrait osciller entre huit et un maximum de quinze membres tandis que pour les entreprises de taille moyenne cette fourchette devrait se situer entre sept et neuf et pour les petites entre cinq et sept membres.

De manière générale, on observe que la taille des conseils d'administration des entreprises du SPI (avec droits de vote) est restée relativement stable ces dernières années, oscillant autour de sept membres. Le conseil d'administration de Richemont demeure le plus conséquent avec 15 membres - trois de moins qu'une année auparavant néanmoins - devant ceux d'Helvetia et de Nestlé (13 membres chacun). On recense à l'inverse cette année sept conseils d'administration qui comptaient trois membres seulement (Carlo Gavazzi, Intershop, Perrot Duval Private Equity Holding, Schlatter, U-blox et Zwahlen & Mayr), ce qu'Ethos considère comme très insuffisant pour exercer correctement les tâches qui leur incombent.

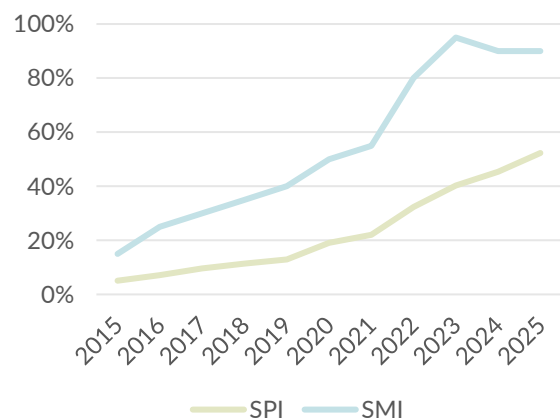
GRAPHIQUE 11 : TAILLE MOYENNE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION



En termes de diversité, les conseils d'administration du SPI comptaient, en moyenne, 28.7 % de femmes en 2025 (2024 : 27.3%) tandis que ceux des entreprises du SMI comptaient 36.3 % de femmes (2024 : 36.0 %).

Pour rappel, dès 2026 les entreprises suisses cotées en bourse devront compter au moins 30% de femmes au sein de leur conseil d'administration ou alors expliquer pourquoi elles ne sont pas parvenues à atteindre ce seuil sur la base du principe « comply or explain ». A ce titre, si l'on constate que le nombre d'entreprises du SPI comptant au moins 30% de femmes a effectivement bondi ces dix dernières, pour passer de 5.1 % en 2015 à 51.3 % en 2025, il n'en demeure pas moins que près de la moitié des entreprises n'ont toujours pas atteint cet objectif, dont deux entreprises du SMI (Sika et Kühne + Nagel). Pire encore, 25 entreprises du SPI ne comptaient toujours aucune femme au sein de leur conseil d'administration en 2025.

GRAPHIQUE 12 : CONSEILS D'ADMINISTRATION AVEC AU MOINS 30% DE FEMMES

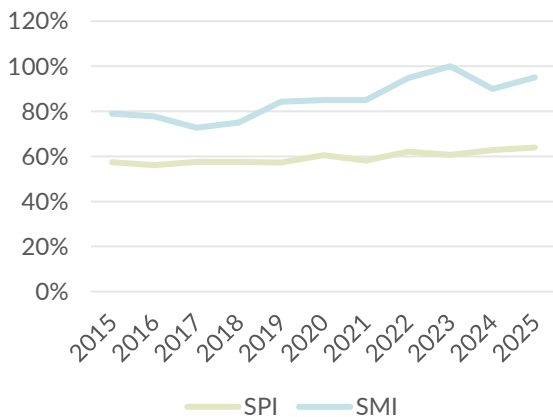


Le niveau d'indépendance d'un conseil d'administration est un autre élément clé de la bonne gouvernance. Pour Ethos, un conseil devrait comprendre au moins 50% de membres indépendants de manière à pouvoir remplir sa mission avec objectivité et dans l'intérêt de tous les actionnaires. Or, selon les critères d'Ethos, qui vont nettement plus loin que ceux du code de bonne pratique d'économiesuisse, le niveau d'indépendance des conseils d'administration des entreprises du SPI a légèrement progressé pour passer de 56.0 % en 2024 à 56.8 % en 2025.

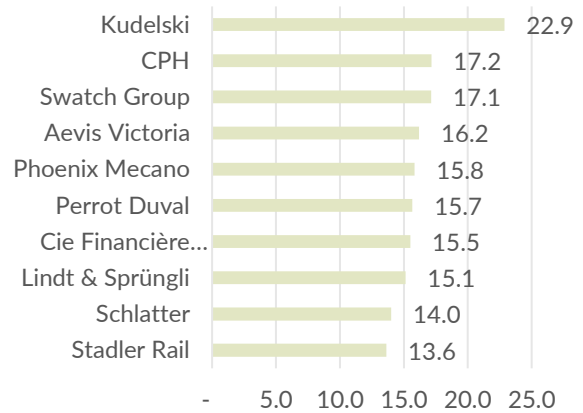
Les principales raisons de non-indépendance demeurent, de loin, la représentation d'un actionnaire important détenant généralement au moins 3 % du capital-actions de l'entreprise (22.2 % des administrateurs et administratrices en 2025) et la durée du mandat qui excède 12 ans (13.9 % des administrateurs et administratrices). À ce titre, on constate que la durée moyenne d'un mandat est de 6.4 années pour l'ensemble des entreprises du SPI et 6.3 années pour les seules entreprises du SMI. Quant à l'âge moyen, il est de 59.8 ans (SMI :61.4 ans).

Le manque d'indépendance est aussi la principale raison qui conduit Ethos à s'opposer à la réélection d'un membre d'un conseil. Cette année, près de deux tiers (64%) des conseils d'administration du SPI comptaient au moins 50 % de membres indépendants selon les critères d'Ethos, ce qui représente une légère progression par rapport aux 62.8 % enregistrés en 2024. On note par ailleurs que parmi les 20 entreprises du SMI, elles sont 19 à avoir au moins une moitié des membres de leur conseil d'administration qui peuvent être considérés comme étant indépendants.

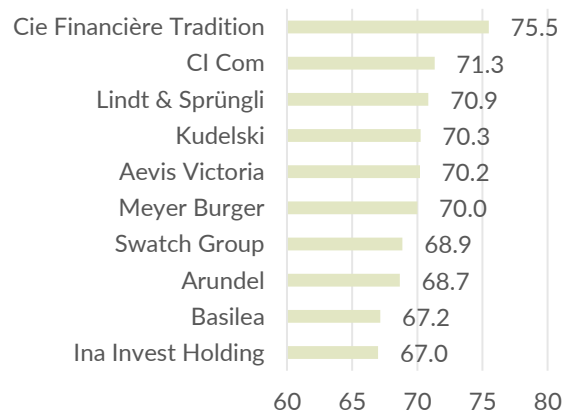
GRAPHIQUE 13 : CONSEILS D'ADMINISTRATION AVEC AU MOINS 50% D'INDÉPENDANTS



GRAPHIQUE 14 : TOP 10 DES DURÉES MOYENNES DU MANDAT DES MEMBRES DU CA (EN ANNÉES)



GRAPHIQUE 15 : TOP 10 DES ÂGES MOYENS DES MEMBRES DU CA (EN ANNÉES)



2.2 (RÉ-)ELECTIONS DES MEMBRES DES CA

Pour ce qui concerne les résultats des votes aux AG, on observe que les 1343 membres de conseils d'administration des entreprises du SPI qui ont été soumis à (ré-)élection jusqu'à présent cette année ont obtenu, en moyenne, un taux de soutien de 95.6 % de la part des actionnaires, contre 95.7% en 2024. A signaler que contrairement à l'année dernière, aucun candidat ou candidate n'a été recalé faute d'avoir obtenu la majorité des votes. La personne la moins bien élue, qui siège à la BCGE, a obtenu 59.3 % des voix.

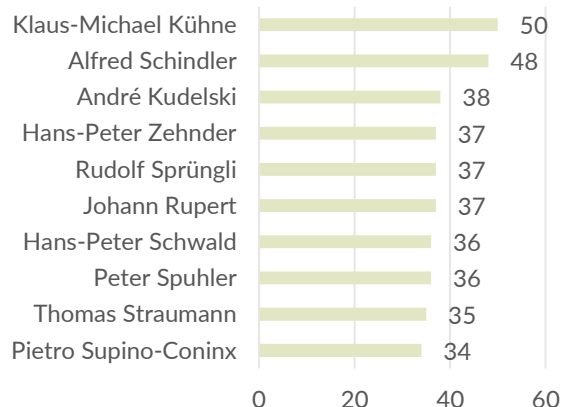
De son côté, Ethos a approuvé l'élection ou la réélection de 79.8 % des membres qui étaient proposés par les conseils d'administration cette année, soit légèrement moins qu'en 2024 (80.4 %). Ce taux augmente à 87.7 % pour les membres des conseils d'administration des entreprises du SMI, ce qui démontre une certaine prise en compte des critères d'Ethos par ces entreprises.

Ethos s'est notamment opposé à la réélection de 44 présidents de comité de nomination (ou du conseil d'administration si un tel comité n'existait pas) en raison d'un manque de diversité au sein du conseil d'administration, contre 21 fois en 2024. Cette hausse s'explique du fait qu'Ethos a renforcé ses exigences cette année et s'oppose désormais à la réélection de la présidence du comité de nomination lorsqu'il n'y a pas au moins 30 % de femmes au sein du conseil d'administration sans justification satisfaisante, contre au moins 20 % précédemment.

Ethos s'est également opposé à la (ré-)élection de 39 CEO en tant que membre permanent du conseil d'administration, ce qui va à l'encontre des bonnes pratiques en matière de gouvernance, dont neuf qui exerçaient le double mandat de président/directeur général de l'entreprise d'une manière durable (Compagnie Financière Tradition, Dottikon ES Holding, Highlight Event and Entertainment, Kudelski, OC Oerlikon Corporation, Rieter, Sulzer, Villars Holding et WISEKey).

Enfin, Ethos s'est opposé à la réélection de 32 personnes en raison de leur âge qui était supérieur à la limite de 75 ans fixée dans ses lignes directrices, soit trois de plus qu'en 2024.

GRAPHIQUE 16 : TOP 10 DES DURÉES DE MANDAT MOYENNES LES PLUS ÉLEVÉES (EN ANNÉES)



3. Conclusion

Publiée l'année dernière, la première étude d'Ethos sur les rapports de durabilité des entreprises cotées en Suisse avait mis en évidence leur qualité insuffisante, que ce soit en termes de contenu ou de transparence. Elle avait aussi montré que malgré cela les actionnaires n'en avaient pas tenu rigueur et avaient approuvé, dans leur large majorité, l'ensemble des rapports de durabilité qui étaient soumis pour la première fois à leur vote.

Une année plus tard, à l'occasion de la publication de cette deuxième étude, le bilan reste mitigé. D'une part, la dynamique d'alignement des pratiques et de transparence progresse, avec notamment davantage d'entreprises qui soumettent leur rapport de durabilité à un vote contraignant de leurs actionnaires (67.4 % contre 55.6 % en 2024), l'audit externe des informations non-financières qui se généralise (neuf rapports entièrement vérifiés et 71 partiellement, contre six et 55 l'an dernier) et la transition vers des cadres de référence plus robustes qui s'accélère (avec une montée en puissance des ESRS européens). D'autre part, les attentes des investisseurs se renforcent et la tolérance face à la relative mauvaise qualité des rapports recule. Le taux de soutien moyen baisse légèrement (95.2 % contre 97.4 % en 2024) et, surtout, le nombre de rapports approuvés avec moins de 90 % des voix augmente sensiblement (22 contre 5). Cette normalisation du vote, après l'effet « première année » de 2024, traduit à la fois une professionnalisation des analyses et un durcissement des critères appliqués.

Ce resserrement se reflète aussi dans les positions de vote d'Ethos dont le taux d'approbation n'atteint que 39.7 % cette année (56 rapports sur 141), contre 45.7 % en 2024, et seulement 11 entreprises sur 20 au sein du SMI. Autrement dit, malgré des progrès procéduraux (vote, vérification), la qualité intrinsèque d'une large part des rapports demeure insuffisante au regard des exigences de contenu, de matérialité et d'ambition.

Si l'on se penche plus précisément sur les enjeux climatiques, les avancées sont tangibles mais inégales. La publication des émissions directes de GES (domaine 1) et des émissions indirectes liées à l'énergie (domaine 2) reste élevée mais marque un léger tassement, tandis que la transparence sur la chaîne de valeur (domaine 3) progresse sans être généralisée. Près de six entreprises sur dix publient désormais les émissions de leurs fournisseurs, mais moins de trois sur dix celles liées à l'utilisation des produits. En parallèle, 47 entreprises cotées en Suisse disposent désormais d'objectifs de réduction validés par la science (SBTi ou équivalent), soit 19 de plus en un an, dont 45 alignées 1.5 °C ; 16 autres se sont engagées à faire valider leurs objectifs.

Les institutions financières envoient aussi des signaux positifs de transparence (émissions financées/assurées). Mais l'absence d'objectifs validés au sein de plusieurs grandes capitalisations et le retrait de certains engagements témoignent d'effets de « backlash » observés sur le marché international, notamment dans l'assurance (désengagements vis-à-vis de la SBTi) et une tentation d'amoindrir certains volets de reporting, en particulier sur l'inclusion et la diversité. La marche suivante est claire, il faut étendre la couverture des émissions du domaine 3, passer d'une « limited assurance » sur quelques indicateurs à une assurance raisonnable ou limitée sur l'ensemble du rapport et traduire les trajectoires 1.5 °C en plans d'exécution sectoriels et chiffrés.

Par ailleurs, si des difficultés techniques pour obtenir certaines données, notamment au sein de la chaîne d'approvisionnement, peuvent expliquer l'absence d'indicateurs environnementaux précis, il est plus surprenant en revanche que certains indicateurs sociaux ne figurent toujours pas au sein des rapports de durabilité. La publication du taux de rotation volontaire n'augmente ainsi que marginalement tandis que l'écart salarial femmes-hommes n'est communiqué que par une minorité d'entreprises (12.7 %). Or ces indicateurs sont essentiels pour appréhender l'attractivité des entreprises, la rétention des talents et l'égalité de traitement. Surtout, ces rapports sont un outil clé pour l'allocation de capital car ils visent à permettre aux investisseurs — mais aussi aux autres parties prenantes — d'évaluer de façon comparable la performance non-financière des entreprises et, par conséquent, de rediriger plus efficacement les capitaux vers celles qui gèrent avec conviction leurs enjeux ESG.

Sur la gouvernance, le tableau est là aussi contrasté. Alors que la part de femmes dans les conseils d'administration progresse (SPI : 28.7 % ; SMI : 36.3 %) et que la proportion d'entreprises atteignant le seuil de 30 % a fortement augmenté sur dix ans, l'exigence « comply or explain » dès l'an prochain implique toutefois une accélération pour près de la moitié des entreprises du SPI, tandis qu'un noyau non négligeable compte encore zéro femme au sein de leur conseil. Le niveau d'indépendance des conseils d'administration avance également à petits pas (56.8 % contre 56.0 % en 2024) et près de deux tiers des conseils atteignent désormais la majorité d'indépendants selon les critères d'Ethos, mais la surreprésentation d'actionnaires importants et les mandats de longue durée continuent de peser. Certaines mauvaises pratiques persistent également, telles que la présence de CEO au sein du conseil (voire le cumul

président/CEO) et des conseils de taille trop restreinte pour fonctionner de manière optimale.

Enfin, cette édition illustre l'importance de la réglementation. L'adoption des ESRS se généralise souvent moins par choix que par exposition indirecte à la réglementation européenne (chaînes de valeur, filiales, financement, marchés d'exportation). Dans ce contexte, le cadre normatif agit comme un garde-fou contre le risque de dilution des pratiques sous l'effet notamment du contre-courant anti-ESG observé ailleurs.

Pour résumer, 2025 marque une trajectoire de professionnalisation – plus de votes contraignants, plus de contrôle externe, davantage d'objectifs climatiques validés et des progrès mesurables sur la diversité des conseils – mais la crédibilité des rapports repose désormais moins sur la simple publication d'indicateurs que sur la qualité de l'audit, l'exhaustivité des données publiées (notamment sur le domaine 3 des émissions de GES), l'alignement 1.5 °C de la stratégie climatique et la matérialité sociale. Pour la prochaine saison des AG, Ethos appellera prioritairement à : rendre contraignant le vote sur les rapports de durabilité (et le cas échéant sur le rapport climatique) ; soumettre l'ensemble du rapport de durabilité plutôt que certains indicateurs seulement à un audit externe ; généraliser la divulgation des émissions du domaine 3 matériels et des indicateurs sociaux critiques, avec objectifs et trajectoires pluriannuels ; atteindre sans délai le seuil de 30 % de femmes au conseil et renforcer l'indépendance ($\geq 50\%$), en limitant les cumuls et la durée des mandats. C'est à ces conditions que la transparence se traduira en confiance – et la confiance, en création de valeur durable.





ANNEXES

Annexe 1 : Univers

NAME	INDEX AU 30.06.2025	DATE AG	TYPE DE VOTE DU RAPPORT DE DURABILITÉ
ABB	SMI	27.03.2025	Consultatif
Accelleron Industries	Autres	06.05.2025	Contraignant (consultatif en 2024)
Addex Therapeutics	Autres	24.06.2025	Pas d'obligation
Adecco	SMIM	17.04.2025	Consultatif
Adval Tech	Autres	15.05.2025	Consultatif
Aevis Victoria	Autres	21.05.2025	Contraignant
Airesis**	Autres	NR	NR
Alcon	SMI	06.05.2025	Consultatif
Allreal	Autres	25.04.2025	Pas d'obligation
Also	Autres	19.03.2025	Contraignant
ams-Osram	SMIM	26.06.2025	Pas d'obligation
APG SGA	Autres	24.04.2025	Pas d'obligation
Arbonia	Autres	25.04.2025	Contraignant
Aryzta	Autres	30.04.2025	Contraignant
Ascom	Autres	16.04.2025	Consultatif
ASmallWorld	Autres	25.04.2025	Pas d'obligation
Autoneum	Autres	02.04.2025	Consultatif
Avolta	SMIM	14.05.2025	Contraignant (consultatif en 2024)
Bachem	Autres	30.04.2025	Contraignant
Baloise Holding	SMIM	25.04.2025	Contraignant
Banque Cantonale de Genève	Autres	29.04.2025	Contraignant
Banque Cantonale du Jura	Autres	29.04.2025	Pas d'obligation
Banque Cantonale du Valais	Autres	03.06.2025	Contraignant
Banque Cantonale Vaudoise	Autres	08.05.2025	Contraignant
Barry Callebaut	SMIM	10.12.2025	NR (contraignant en 2024)
Basellandschaftliche Kantonalbank	Autres	Sans droits de vote	NR
Basilea	Autres	16.04.2025	Pas d'obligation
Basler Kantonalbank	Autres	Sans droits de vote	NR
BB Biotech	Autres	19.03.2025	Pas d'obligation
Belimo	SMIM	24.03.2025	Consultatif
Bell Food Group	Autres	08.04.2025	Pas d'obligation
Bellevue Group	Autres	18.03.2025	Pas d'obligation
Bergbahnen Engelberg-Trübsee-Titlis	Autres	19.02.2025	Pas d'obligation
Berner Kantonalbank	Autres	13.05.2025	Contraignant

NAME	INDEX AU 30.06.2025	DATE AG	TYPE DE VOTE DU RAPPORT DE DURABILITÉ
BioVersys*	Autres	27.06.2025	Pas d'obligation
BKW	SMIM	29.04.2025	Contraignant (consultatif en 2024)
BNS	Autres	25.04.2025	Pas d'obligation
Bossard	Autres	11.04.2025	Consultatif
Bucher Industries	Autres	16.04.2025	Contraignant
Burckhardt Compression	Autres	05.07.2025	Consultatif
Burkhalter Holding	Autres	13.05.2025	Contraignant
BVZ Holding	Autres	09.04.2025	Contraignant (vote conjoint avec le rapport annuel en 2024)
Bystronic	Autres	22.04.2025	Consultatif
Calida	Autres	08.04.2025	Contraignant
Carlo Gavazzi	Autres	29.07.2025	Contraignant
Cembra Money Bank	Autres	24.04.2025	Contraignant
Cham Swiss Properties*	Autres	31.03.2025	Pas d'obligation
CI Com**	Autres	NR	NR
Cicor Technologies	Autres	17.04.2025	Contraignant (consultatif en 2024)
Clariant	SMIM	01.04.2025	Consultatif
Coltene	Autres	23.04.2025	Contraignant
Comet Holding	Autres	10.04.2025	Contraignant
Compagnie Financière Tradition	Autres	22.05.2025	Pas d'obligation
Cosmo Pharmaceuticals	Autres	30.05.2025	Pas d'obligation
CPH	Autres	18.03.2025	Consultatif (contraignant en 2024)
Curatis Holding	Autres	23.05.2025	Pas d'obligation
Dätwyler	Autres	18.03.2025	Contraignant
DKSH	Autres	27.03.2025	Contraignant (consultatif en 2024)
DocMorris	Autres	08.05.2025	Contraignant
dormakaba	Autres	21.10.2025	Contraignant
Dottikon ES Holding	Autres	04.07.2025	Contraignant
Edisun Power Europe	Autres	02.05.2025	Consultatif (pas d'obligation en 2024)
EFG International	Autres	21.03.2025	Contraignant
Emmi	Autres	10.04.2025	Contraignant
Ems-Chemie	SMIM	09.08.2025	Contraignant
EPIC Suisse	Autres	28.03.2025	Vote conjoint avec le rapport annuel (volontaire)
EvoNext	Autres	27.03.2025	Pas d'obligation
Feintool International	Autres	29.04.2025	Contraignant
Flughafen Zürich	SMIM	14.04.2025	Contraignant
Forbo	Autres	04.04.2025	Contraignant
Fundamenta Real Estate	Autres	09.04.2025	Pas d'obligation
Galderma Group*	SMIM	23.04.2025	Contraignant
Galenica	SMIM	10.04.2025	Contraignant
GAM Holding	Autres	14.05.2025	Pas d'obligation (consultatif en 2024)

NAME	INDEX AU 30.06.2025	DATE AG	TYPE DE VOTE DU RAPPORT DE DURABILITÉ
Geberit	SMI	16.04.2025	Contraignant
Georg Fischer	SMIM	16.04.2025	Contraignant (consultatif en 2024)
Givaudan	SMI	20.03.2025	Contraignant
Glarner Kantonalbank	Autres	25.04.2025	Volontaire consultatif (pas de vote et pas d'obligation en 2024)
Graubündner Kantonalbank	Autres	Sans droits de vote	NR
Groupe Minoteries	Autres	20.05.2025	Pas d'obligation
Gurit	Autres	15.04.2025	Contraignant
Helvetia	SMIM	25.04.2025	Contraignant (consultatif en 2024)
HIAG Immobilien	Autres	17.04.2025	Volontaire consultatif (pas de vote et pas d'obligation en 2024)
Highlight Event and Entertainment	Autres	25.06.2025	Contraignant
Holcim	SMI	14.05.2025	Consultatif
HT5*	Autres	23.04.2025	Pas d'obligation
Huber+Suhner	Autres	02.04.2025	Contraignant
Hypothekarbank Lenzburg	Autres	15.03.2025	Pas d'obligation
Idorsia	Autres	28.05.2025	Consultatif
Implenia	Autres	25.03.2025	Consultatif
Inficon	Autres	08.04.2025	Consultatif
Interroll	Autres	06.06.2025	Contraignant
Intershop	Autres	01.04.2025	Volontaire consultatif
Investis	Autres	06.05.2025	Contraignant
IVF Hartmann	Autres	15.04.2025	Pas d'obligation
Julius Bär	SMIM	10.04.2025	Contraignant
Jungfraubahn	Autres	12.05.2025	Consultatif
Kardex	Autres	24.04.2025	Consultatif
Klingelberg	Autres	21.08.2025	Contraignant
Komax	Autres	16.04.2025	Contraignant
Kudelski	Autres	17.04.2025	Contraignant
Kühne + Nagel	SMI	07.05.2025	Contraignant
Kuros Biosciences	Autres	15.04.2025	Pas d'obligation
Landis+Gyr Group	Autres	25.06.2025	Contraignant
lastminute.com	Autres	25.06.2025	Contraignant
Lem	Autres	26.06.2025	Consultatif
Leonteq	Autres	27.03.2025	Consultatif
Liechtensteinische Landesbank	Autres	16.04.2025	Pas d'obligation
Lindt & Sprüngli	SMIM	16.04.2025	Consultatif
Logitech	SMI	09.09.2025	Consultatif
Lonza	SMI	09.05.2025	Contraignant
Luzerner Kantonalbank	Autres	14.04.2025	Contraignant
MCH Group AG	Autres	27.05.2025	Consultatif
Medacta Group	Autres	07.05.2025	Contraignant

NAME	INDEX AU 30.06.2025	DATE AG	TYPE DE VOTE DU RAPPORT DE DURABILITÉ
Medartis Holding	Autres	25.04.2025	Contraignant
MedMix	Autres	23.04.2025	Contraignant (consultatif en 2024)
Meier Tobler	Autres	07.04.2025	Contraignant
Metall Zug	Autres	09.05.2025	Contraignant
Meyer Burger**	Autres	NR	NR
Mikron	Autres	16.04.2025	Contraignant
mobilezone	Autres	02.04.2025	Consultatif
Mobimo	Autres	31.03.2025	Pas d'obligation
Molecular Partners	Autres	16.04.2025	Pas d'obligation
Montana Aerospace	Autres	20.05.2025	Consultatif
Nestlé	SMI	16.04.2025	Consultatif
Newron Pharmaceuticals	Autres	23.04.2025	Pas d'obligation
Novartis	SMI	07.03.2025	Consultatif
Novavest Real Estate	Autres	24.03.2025	Pas d'obligation
OC Oerlikon Corporation	Autres	01.04.2025	Contraignant (consultatif en 2024)
Orell Füssli	Autres	13.05.2025	Contraignant (consultatif en 2024)
Orior	Autres	21.05.2025	Contraignant
Partners Group	SMI	21.05.2025	Contraignant
Peach Property Group	Autres	23.05.2025	Pas d'obligation
Perrot Duval	Autres	25.09.2025	Pas d'obligation
Phoenix Mecano	Autres	22.05.2025	Consultatif
Pierer Mobility	Autres	23.06.2025	Pas d'obligation
Plazza	Autres	02.04.2025	Pas d'obligation
PolyPeptide Group	Autres	09.04.2025	Contraignant (consultatif en 2024)
Private Equity Holding	Autres	24.06.2025	Pas d'obligation
PSP Swiss Property	SMIM	03.04.2025	Pas d'obligation
R&S Group Holding	Autres	14.05.2025	Contraignant
Relief Therapeutics	Autres	12.06.2025	Pas d'obligation
Richemont	SMI	10.09.2025	Consultatif (contraignant en 2024)
Rieter	Autres	24.04.2025	Consultatif
Roche	SMI	25.03.2025	Consultatif
Romande Energie	Autres	14.05.2025	Contraignant
Sandoz Group	SMIM	15.04.2025	Contraignant
Santhera Pharmaceuticals	Autres	20.05.2025	Pas d'obligation
Schindler	SMIM	25.03.2025	Contraignant (consultatif en 2024)
Schlatter	Autres	06.05.2025	Pas d'obligation
Schweiter Technologies	Autres	09.04.2025	Consultatif
Sensirion Holding	Autres	12.05.2025	Contraignant
SF Urban Properties	Autres	09.04.2025	Pas d'obligation
SFS Group	Autres	30.04.2025	Contraignant
SGS	SMIM	26.03.2025	Contraignant

NAME	INDEX AU 30.06.2025	DATE AG	TYPE DE VOTE DU RAPPORT DE DURABILITÉ
SHL Telemedicine	Autres	28.05.2025	Pas d'obligation
Siegfried	Autres	10.04.2025	Contraignant
SIG Group	SMIM	08.04.2025	Contraignant
Sika	SMI	25.03.2025	Contraignant
SKAN Group	Autres	07.05.2025	Contraignant (consultatif en 2024)
SoftwareOne Holding	Autres	16.05.2025	Contraignant
Sonova	SMI	10.06.2025	Contraignant (consultatif en 2024)
St.Galler Kantonalbank	Autres	30.04.2025	Contraignant
Stadler Rail	Autres	07.05.2025	Consultatif
StarragTornos Group	Autres	17.04.2025	Contraignant
Straumann	SMIM	10.04.2025	Contraignant (consultatif en 2024)
Sulzer	Autres	23.04.2025	Contraignant (consultatif en 2024)
Sunrise Communications*	Autres	13.05.2025	Contraignant
Swatch Group	SMIM	21.05.2025	Contraignant
Swiss Life	SMI	14.05.2025	Consultatif
Swiss Prime Site	SMIM	13.03.2025	Consultatif (vote conjoint avec le rapport annuel en 2024)
Swiss Re	SMI	11.04.2025	Consultatif
Swisscom	SMI	26.03.2025	Contraignant
Swissquote	Autres	08.05.2025	Contraignant
Tecan	SMIM	10.04.2025	Contraignant
Temenos	SMIM	13.05.2025	Contraignant
Thurgauer Kantonalbank	Autres	Sans droits de vote	NR
TX Group	Autres	11.04.2025	Contraignant
U-blox	Autres	16.04.2025	Consultatif
UBS	SMI	10.04.2025	Consultatif
Valiant	Autres	14.05.2025	Consultatif
Varia US Properties	Autres	30.04.2025	Pas d'obligation
VAT Group	SMIM	29.04.2025	Consultatif
Vaudoise Assurances	Autres	12.05.2025	Contraignant
Vetropack	Autres	23.04.2025	Contraignant
Villars Holding	Autres	14.05.2025	Pas d'obligation
Vontobel	Autres	02.04.2025	Contraignant
VP Bank	Autres	25.04.2025	Pas d'obligation
VZ Holding	Autres	09.04.2025	Contraignant
V-Zug Holding	Autres	08.04.2025	Contraignant
Warteck Invest	Autres	21.05.2025	Pas d'obligation
WISeKey	Autres	27.06.2025	Pas d'obligation
Xlife Sciences	Autres	24.06.2025	Pas d'obligation
Ypsomed	Autres	02.07.2025	Contraignant
Zehnder Group	Autres	03.04.2025	Contraignant
Züblin Immobilien	Autres	26.06.2025	Pas d'obligation

NAME	INDEX AU 30.06.2025	DATE AG	TYPE DE VOTE DU RAPPORT DE DURABILITÉ
Zug Estates	Autres	10.04.2025	Pas d'obligation
Zuger Kantonalbank	Autres	10.05.2025	Pas d'obligation
Zurich Insurance Group	SMI	09.04.2025	Consultatif
Zwahlen & Mayr	Autres	08.04.2025	Pas d'obligation

*Entreprises qui ont été cotées et ont intégré l'indice SPI durant l'année 2025.

**Entreprises dont la cotation a été suspendue ou qui ont été décotées durant l'année 2025.

Annexe 2 : Exigences d’Ethos pour le contenu des rapports de durabilité

En règle générale, Ethos recommande de s’opposer au rapport de durabilité lors du vote de l’AG si l’une des conditions suivantes est vérifiée :

- Le rapport n’est pas établi conformément à un standard de reporting extra-financier reconnu.
- Le rapport et/ou les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante.
- Le rapport ne couvre pas tous les enjeux matériels.
- La société ne publie pas d’indicateurs quantitatifs sur les enjeux matériels.
- La société n’a pas fixé d’objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels et ne publie pas ses progrès au regard de ses objectifs.
- La société n’atteint pas de façon systématique ses objectifs ou il existe une détérioration des indicateurs clés sur les enjeux matériels sur une période de trois ans.
- La société renonce aux engagements pris dans le passé en matière de stratégie de durabilité sans justification adéquate.
- La société a cessé de publier des indicateurs quantitatifs clés sur ses enjeux matériels sans justification adéquate.
- La stratégie climatique n’est pas alignée sur les objectifs de l’Accord de Paris.
- La société ne prend pas de mesures adéquates afin de réduire ses émissions de CO2e.
- Des doutes importants existent quant à la qualité, la véracité et l’exhaustivité des informations fournies.
- Le rapport de durabilité n’est pas disponible suffisamment tôt avant l’assemblée générale.
- Le conseil d’administration refuse de communiquer des informations importantes ou ne répond pas de manière satisfaisante à des demandes légitimes de compléments d’information.

- La société est sujette à de graves controverses qui ne sont pas traitées dans le rapport de durabilité.

Siège

Place de Pont-Rouge 1
Case postale 1051
1211 Genève 26

Bureau de Zurich

Glockengasse 18
8001 Zurich

info@ethosfund.ch

www.ethosfund.ch

T +41 58 201 89 89